

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Date d'émission: 10-27-2025 Date de révision: 10-27-2025 Remplace la fiche: 07-31-2024 Version: 1.1

## **SECTION 1 Identification**

## 1.1. Identificateur SGH du produit

Nom commercial : Pumie Scouring Stick

#### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée : Abrasif, Agent nettoyant

#### 1.4. Données relative au fournisseur

Iron Out dba Summit Brands 6714 Pointe Inverness Way, Suite 200 Fort Wayne, IN , 46804-7935 USA T 260-483-2519

#### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

## SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

#### 2.2. Éléments d'etiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA/US

Informations complémentaires

: Ce produit est un article manufacturé et est exempté.

Conformément à la Loi sur les produits dangereux : Un article manufacturé s'entend de tout article formé selon une forme ou un dessin spécifique au cours de la fabrication, dont l'utilisation prévue sous cette forme dépend en tout ou en partie de sa forme ou de sa conception, et que, lors de son installation, si l'utilisation prévue de l'article exige son installation, et dans des conditions normales d'utilisation, ne libérera pas ou ne fera pas en sorte qu'une personne soit exposée à un produit dangereux

Conformément aux définitions de l'OSHA: 1910.1200 (c). Article désigne un article manufacturé autre qu'un fluide ou une particule: (i) qui est façonné selon une forme ou un modèle spécifique lors de la fabrication; (ii) dont la ou les fonctions d'utilisation finale dépendent en tout ou en partie de sa forme ou de son modèle lors de l'utilisation finale; et (iii) qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne libère pas plus que de très petites quantités, par exemple des quantités infimes ou traces d'un produit chimique dangereux (tel que déterminé au paragraphe (d) de la présente section), et ne présente pas de danger physique ou de risque pour la santé des employés.

## 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

## **SECTION 3 Composition/information sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Glass, oxide, chemicals	Verre	n° CAS: 65997-17-3	80 - 100
Carbone	Carbone, activé	n° CAS: 7440-44-0	0 – 5

Remarques

: Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié en décembre 2022.

GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

## **SECTION 4 Premiers soins**

#### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

Premiers soins général

: Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

: Ce n'est pas une voie d'exposition normale.

: Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un contre entireigne que un médagin en cas de malaire.

centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

de protec

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants.

## 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation

Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire Symptômes/effets après ingestion : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

: Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

## SECTION 5 Mesures à prende en cas d'incendie

## 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie.

10-27-2025 (Date de révision) CA/US 2/7

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

## 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie

: Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

Danger d'explosion

: Aucun danger d'explosion direct.

Produits de décomposition dangereux en cas

: Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

d'incendie

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

# SECTION 6 Mesures à prende en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipments de protection et mesures d'urgence

Mesures générales

: Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Ramassez les matières déversées et ramassez-les dans un contenant approprié pour l'élimination.

Procédés de nettoyage

Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la

production de poussières.

Autres informations

Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation

locale.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

## SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage

: Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramétres de contrôle

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Glass, oxide, chemicals (65997-17-3)		
Canada (Yukon) - Valeurs limites d'exposition professionnelle		
	30 mppcf (dust or fibrous) 10 mg/m³ (dust or fibrous)	

#### 8.2. Contrôles d'ingéniere appropriés

Contrôles techniques appropriés : Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les

débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau

acceptable.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipments de protection individuelle

#### Protection des mains:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection oculaire:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection de la peau et du corps:

Pas normalement requis lorsqu'il est utilisé comme indiqué.

#### Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique: SolideApparence: bâton.Couleur: Gris(e)Odeur: Odourless

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Non applicable Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de la vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité Eau: Insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique Non applicable Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant. Limites d'explosivité Non applicable

Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

Stabilité chimique Stable dans les conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Conditions à éviter Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

## SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé : Non classé Toxicité Aiguë (voie cutanée) Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

#### Carbone (7440-44-0)

DL50 orale rat > 10000 mg/kg (Source: IUCLID)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé Cancérogénicité Non classé. Toxicité pour la reproduction Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classé

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.

Symptômes/effets après inhalation : Aucune en utilisation normale.

Symptômes/effets après contact avec la peau Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau. Symptômes/effets après contact oculaire Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Symptômes/effets après ingestion Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

## SECTION 12 Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à

court terme)

Dangers pour le milieu aquatique - danger

chronique (à long-terme)

: Non classé

: Non classé

#### 12.2. Persistance et dégradation

Glass, oxide, chemicals (65997-17-3)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
Carbone (7440-44-0)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets nocifs

: Non classé Ozone Gaz à effet de serre fluoré : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

- : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation.
- Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
- : Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT

TMD	DOT		
14.1. Numeró ONU			
Non réglementé	Non réglementé		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé		
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé		
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé		

#### Fiche de Données de Sécurité

Conformément au DORS/2015-17, Règlement sur les produits dangereux (RPD) (modifié en 2022) & Conformément à la norme 29 CFR § 1910.1200, Hazard Communication Standard (HCS) (modifié en 2024)

TMD	DOT		
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

#### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### **TMD**

Non réglementé

#### DOT

Non réglementé

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/789(^9) et au recueil IBC(^10)

Non applicable

## **SECTION 15 Informations sur la réglementation**

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Susbstances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du developpement et/ou de la reproduction

## **SECTION 16 Autres informations**

 Date d'émission
 : 10-27-2025

 Date de révision
 : 10-27-2025

 Remplace la fiche
 : 07-31-2024

Autres informations : Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Les renseignements contenus dans cette fiches de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.